



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transporteurs

Question écrite n° 44818

Texte de la question

M. Jean-Claude Bahu appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur la situation particulièrement difficile des entreprises de transports routiers. Le transport par voie routière fait en effet l'objet, depuis quelques années, d'une concurrence accrue, rendue particulièrement vive du fait de la libre circulation des marchandises au sein de l'Union européenne. Dans ce cadre concurrentiel difficile, les transporteurs français souffrent aujourd'hui du poids non négligeable des prélèvements sociaux et fiscaux pesant sur leurs entreprises, aggravée cette année encore par l'augmentation prévue de la taxe intérieure sur les produits pétroliers. Aussi, compte tenu des efforts notables faits par cette profession dans le cadre du contrat de progrès signé en 1994, il lui demande quelles mesures il pourrait prendre afin de répondre aux inquiétudes de ces professionnels, tout en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles.

Texte de la réponse

La fiscalité sur les carburants a fait l'objet d'une harmonisation au plan communautaire tant pour les structures des droits que pour les taux. L'institution en France d'un carburant professionnel doit être autorisée par le Conseil des ministres de l'Union européenne statuant à l'unanimité. Il convient toutefois de noter que le Gouvernement a d'ores et déjà pris en compte les problèmes posés par l'importance du gazole dans les charges des entreprises de transport en limitant, dans le projet de loi de finances pour 1997, la hausse de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) au niveau de l'érosion monétaire. Cette politique sera poursuivie au cours des prochaines années. Le prix du gazole en France sera ainsi maintenu au niveau de la moyenne des quinze pays de l'Union européenne. Cette approche concrète du problème de la TIPP sur le gazole sera complétée par une démarche du Gouvernement auprès de la Communauté européenne pour défendre les intérêts des transporteurs routiers français aussi bien en ce qui concerne la fiscalité des carburants et le carburant utilitaire que sur la nécessaire harmonisation sociale.

Données clés

Auteur : [M. Bahu Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44818

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 novembre 1996, page 5733

Réponse publiée le : 30 décembre 1996, page 6887